

## IRAK

### Les civils menacés en cas d'utilisation de mines terrestres et de bombes en grappe

Index AI : MDE 14/050/2003

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aucun des protagonistes du conflit en Irak ne doit recourir à des armes frappant sans discrimination, a déclaré aujourd'hui (jeudi 27 mars 2003) Amnesty International, alors que des affirmations faisant état de l'utilisation de bombes en grappe et de mines antipersonnel continuaient d'arriver.

L'organisation a réitéré son appel aux autorités des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Irak pour qu'elles cessent immédiatement d'utiliser « *des armes non discriminantes par nature ou interdites par le droit international humanitaire* ».

Les responsables américains et britanniques ont refusé d'exclure l'utilisation de bombes en grappe. L'inquiétude d'Amnesty International est renforcée par des allégations selon lesquelles de telles bombes auraient été larguées sur Bassora et pourraient avoir fait des morts et des blessés parmi les civils.

Les bombes en grappe libèrent de nombreuses petites bombes qui se dispersent sur un vaste périmètre. Or, au moins 5 p. cent de ces bombes n'explorent pas au moment de l'impact, devenant de fait des mines antipersonnel puisqu'elles restent dangereuses pour toutes les personnes qui les trouvent sur leur chemin, y compris les civils.

« *Un moratoire sur l'utilisation des bombes en grappe doit être mis en place immédiatement car ces armes entraînent un risque élevé de violation de l'interdiction de mener des attaques militaires non discriminantes* », a souligné Amnesty International.

« *Les bombes non éclatées constituent un danger permanent pour toutes les personnes qui se déplacent, y compris les civils, qui risquent de perdre la vie ou un membre en marchant dessus.* »

Par ailleurs, les forces irakiennes seraient en train de disposer des mines antipersonnel et des objets piégés dans le sud de l'Irak. Selon d'autres informations,

elles en installeraient aussi dans le nord, autour de Kirkouk, et ailleurs dans le pays.

Le Pentagone américain a déclaré qu'il « *se réservait le droit d'utiliser des mines terrestres* ». Selon les chiffres fournis par la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, les États-Unis ont déjà déployé quelque 90 000 mines terrestres dans la région pour un usage éventuel en Irak. Par ailleurs, le Premier ministre britannique Tony Blair a jusqu'à présent refusé d'exclure l'utilisation de bombes en grappe par les forces du Royaume-Uni. En outre, les États-Unis stockent des milliers de mines antipersonnel (interdites par le droit britannique) au large du territoire britannique de Diego Garcia, en prévision d'une utilisation en Irak. Si une seule de ces mines entrait sur le territoire de Diego Garcia, cela constituerait une violation de la Loi britannique relative aux mines terrestres.

« *Les États-Unis et l'Irak doivent cesser immédiatement tout déploiement de mines terrestres antipersonnel* », a déclaré Amnesty International.

« *L'utilisation de mines terrestres et de bombes en grappe pourrait accroître massivement le nombre de victimes civiles ; c'est pourquoi tout recours à ces armes doit être exclu* », a conclu l'organisation.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (traité d'Ottawa), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1999, interdit l'élaboration, la production, l'acquisition, le stockage, la détention et le transfert d'armes antipersonnel. Ni les États-Unis, ni l'Irak ne sont parties à cette convention. Par contre, le Royaume-Uni et l'Australie l'ont ratifiée.

Le traité d'Ottawa a été ratifié par 131 États et signé par 146.

En décembre 2002, un groupe de travail relatif à la Convention des Nations unies sur les armes conventionnelles a été créé pour définir des mesures destinées à réduire le nombre de victimes causées par des engins n'ayant pas explosé. ●

**Pour entendre une interview d'un spécialiste d'Amnesty International sur les armes et les droits humains (en anglais), veuillez vous connecter à l'adresse**

suivante :

<http://emedia.amnesty.org/mines.ram>

Une note sur les armes non discriminantes destinée aux médias est disponible (en anglais) à l'adresse :  
<http://web.amnesty.org/ai.nsf/recent/act790062003>

Merci d'adresser vos observations aux attachés de presse suivants :

- entre 08h00 et 19h00 TU :

· Judit Arenas au + 44 207413 5810 ou tél. mobile + 44 7778 472 188 (anglais et espagnol) ;

· Teresa Richardson au + 44 207413 5554 ou tél. mobile + 44 7768 182 445 (anglais) ;

· Kamal Samari au + 44 207413 5831 ou tél. mobile + 44 7778 472 126 (anglais, arabe et français) ;

· Magda Wendorff-Kowalczyk au + 44 207413 5729 ou tél. mobile + 44 7778 472 173 (allemand, anglais et polonais) ;

- entre 19h00 et 02h00 TU :

· Alistair Hodgett au +1 202 544 0200 poste 302 ou tél. mobile +1 703 861 7384 (anglais) ;

- entre 02h00 et 08h00 TU :

· Rebecca Lineham au + 64 21 422 562 (anglais).

Pour toute information supplémentaire sur les préoccupations et les recommandations d'Amnesty International à propos de la crise en Irak, vous pouvez consulter le site [www.amnesty.org/go/iraq](http://www.amnesty.org/go/iraq)

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)